

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation automatique octroyée par la commune de Péruwelz.

L'autorisation	N°ECP063
Est délivrée à	Monsieur Jérémy Gremaux
Domiciliée	Rue du Général de Gaulle, 1 à 7604 Péruwelz
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Bois des Chênes », situé 50,5372°N – 3,57434°E à 7604 Brasménil
Superficie	12 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	100 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 05/03/2034.

Le 06/03/2024

Amélie Collard

Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps